

Interpellation présentée par le député:

M. Antoine Droin

Date de dépôt: 19 mai 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Il y a une hypocrisie criante entre le nombre de chômeur/euses et l'obligation du nombre important de recherches d'emploi que ces derniers doivent accomplir chaque semaine

Le canton de Genève compte à ce jour environ 22'000 chômeur/euses. Les offres d'emplois publiées dans les quotidiens oscillent entre 3 et 400 chaque semaine. Des sites Internet et autres publications offrent quelques autres centaines d'emplois hebdomadairement. En extrapolant et en tenant compte de ce qui n'est pas publié, misons sur un total d'offres d'emploi de 1'000 par semaine.

Tablons sur le fait que chaque chômeur/euses doit répondre à 2 offres par semaine, cela nous donne environ 44'000 offres d'emploi hebdomadaire (à CHF 0,85 soit un chiffre d'affaire de CHF 37'400.- pour la Poste qu'il faut doubler avec les réponses des employeurs soit : CHF 74'800. Sur 52 semaines les demandeurs/euses d'emploi à Genève procurent un chiffre d'affaires de presque 4 millions pour le géant jaune, impressionnant non ?) pour 1'000 postes vacants soit 44 postulations par poste proposé.

Il y a donc un réel embouteillage de postulations auprès des entreprises qui dans la plupart des cas rejettent rapidement les dossiers « chômage » dans un premiers tri. Dès lors, nous pouvons considérer qu'il y a une vraie hypocrisie de la part de l'Office Cantonal de l'Emploi et une véritable perte de temps, d'énergie et d'argent pour les demandeur/euses d'emploi.

Qu'entend faire l'OCE pour palier au problème du nombre des « postulations chômage » inutiles, inefficaces et finalement onéreuses pour les chômeur/euses et les employeurs? Quelles sont les nouvelles pistes dynamiques à envisager pour venir en aide aux demandeur/euses d'emploi? Dans quels délais pourraient-elles être mises en place ?